



PROPOSITION DE PRÊT POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS DU PORT AUTONOME DE LOMÉ EN RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Date D'approbation :

11/10/2005

Pays :

TOGO

Localité :

Togo, Burkina-Faso, le
Niger et le Mali

Type :

Prêt

Montant :

8 000 M FCFA

1. IDENTIFICATION DU PROJET

Le projet de réhabilitation des infrastructures et équipements du port Autonome de Lomé (PAL) a été identifié par la Banque lors de la mission de supervision de la première phase du projet, conduite par la Banque au Port Autonome de Lomé en septembre 1999. La Banque a octroyé au PAL, une avance de fonds pour le financement des études qui ont été réalisées de juin 2004 à juin 2005. La requête de financement du projet a été transmise à la Banque par lettre n° PAL/1096/05 du 11 octobre 2005 du Directeur Général du port Autonome de Lomé.

Le présent rapport a été rédigé sur la base :

- des rapports d'études techniques détaillées et d'impact environnemental réalisées de juin 2004 à juin 2005 par le bureau d'études INROS-LACKNER & PARTNER;
- du rapport de l'inspection des installations de protection cathodique des quais réalisée en octobre 2002 ,
- des conclusions de la mission d'évaluation conduite par la Banque à Lomé du 24 avril au 03 mai 2002

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet se justifie essentiellement par les considérations suivantes :

- état de dégradation des infrastructures existantes ;
- contribution à la lutte contre la pauvreté ;
- contribution à la réalisation du schéma directeur d'aménagement du PAL;
- contribution à l'intégration régionale.

3. OBJET ET OBJECTIF DU PROJET

Le projet a pour objet la réhabilitation et le renforcement des infrastructures portuaires, la réalisation d'un parking de 40 000 m², la réhabilitation et le renforcement de l'installation d'alimentation en eau potable et la réhabilitation des installations électriques du port Autonome de Lomé.

Le principal objectif du projet est de sécuriser les activités du Port Autonome de Lomé.

Les objectifs spécifiques qui en découlent sont les suivants :

- assurer un trafic annuel d'au moins 5 000 000 de tonnes de marchandises ;
- rendre fluide la circulation dans le port;
- rendre le quai minéralier praticable en toute saison ;
- garantir L'alimentation du Port Autonome de Lomé en eau potable et en électricité.

4. ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

Le Port Autonome de Lomé dessert, en plus du Togo, les pays de l'hinterland, notamment le Burkina-Faso, le Niger et le Mali. Les infrastructures et équipements à réhabiliter sont situés dans l'enceinte du Port' Ainsi la zone immédiate du projet sera limitée au domaine portuaire et à La ville de Lomé.

5. LES COMPOSANTES DU PROJET

Les composantes du projet sont les suivantes : i) études ; ii) travaux ; iii) contrôle et la surveillance des travaux ; iv) renforcement des capacités et v) audit technique et financier.

6. COÛT ET FINANCEMENT

Le coût total du projet établi aux conditions économiques d'avril 2006 s'élève à 9 370 M FCFA hors taxes et à 11 057 M FCFA, toutes taxes comprises. Il est financé comme suit :

BOAD (8 000 M FCFA)